

In: Wicker, H-R., Alber, J-L., Boltzman, C., Fibbi, R., Imhof, K., Wimmer, A. (Eds.), 1996. L'altérité dans la société: migration, éthnicité, Etat, Seismo: Zurich.

ANTIRACISME MANIFESTE ET RACISME SYMBOLIQUE

Dans son œuvre «The Nature of Prejudice», Allport (1954) définissait l'attitude raciste par cinq niveaux d'expression, hiérarchiquement ordonnés: rejeter verbalement le hors-groupe (i.e. parler de lui en termes négatifs); éviter le contact avec lui; le discriminer (y compris la ségrégation); l'attaquer physiquement; et l'exterminer. L'auteur présentait ces cinq degrés d'intensité du racisme comme une suite causale: le rejet verbal peut induire l'évitement du contact, lequel peut impliquer à son tour la discrimination, et ainsi de suite. Ou à l'inverse: l'attaque physique s'accompagne du déniement de l'autre, de propos humiliants et vexatoires, etc. Allport ne faisait qu'adapter ainsi les idées de la distance sociale de Bogardus (1933). La célèbre échelle de racisme développée par ce dernier («Acceptez-vous qu'un homme de couleur soit votre concitoyen, votre voisin de quartier, votre collègue de travail, votre ami, un membre de votre famille?») supposait déjà une hiérarchisation des niveaux par implications successives, censée rendre compte de la cohérence de l'attitude raciste. Or, l'ensemble des études actuelles sur le racisme, qu'elles s'intéressent aux dimensions historiques (Kovel 1970), sociologiques (Wellman 1977), ou psychosociales (Sears 1988) du phénomène, suggère que cette cohérence n'est plus la règle dans le rapport aux hors-groupes, de même que les différents niveaux d'expression du racisme n'entre tiennent plus des relations de causalité linéaires. On constate, au contraire, que les attitudes peuvent être positives à un niveau, mais négatives à un autre. Chez un même individu, un idéal humanitaire ou des valeurs telles que la tolérance peuvent coexister, par exemple, avec l'idée d'une «irréductibilité des différences culturelles» ou d'une «incompatibilité des genres de vie et des traditions» (Balibar 1990: 33). Ce «racisme différentialiste» (Taguieff 1985) révèle une attitude ambivalente plutôt que cohérente, et, de notre point de vue, cette ambivalence est précisément ce qui rend difficile la compréhension du racisme dans la forme qu'il revêt aujourd'hui.

L'AMBIVALENCE DE L'ANTIRACISME

L'ensemble des études que nous menons sur le racisme (voir Pérez, Mugny, Llavata et Fierres 1993) cherche à cerner cette dualité des attitudes racistes, i.e. l'articulation de

leurs dimensions positive et négative. Nos investigations s'appuient sur un postulat, qui est que l'antiracisme est devenu une norme dominante, socialement valorisée, au même titre que la discrimination de toute minorité est considérée de nos jours comme une attitude répréhensible (Moscovici 1979). La référence à cette norme de protection des minorités conduit les individus à inhiber, voire à nier les stéréotypes (Pettigrew et Meertens 1993), et, de façon plus générale, à intérieuriser la valeur négative attachée au racisme. Tant et si bien que personne, ou presque, ne se dit «raciste», alors même que la discrimination demeure une pratique courante.

La spécificité du racisme actuel est qu'il s'exprime rarement de façon explicite, ouverte et manifeste, pour privilégier au contraire un mode d'expression détourné, indirect, parfois insidieux. Vue sous cet angle, la vie quotidienne, dans ce pays comme ailleurs, fourmille d'exemples qui illustrent le processus. Lorsque, par exemple, on admet qu'il est juste de licencier un immigré plutôt qu'un Suisse en cas de crise, alors même qu'on défend parallèlement l'égalité des droits entre étrangers et autochtones. Ou, sur un registre différent, lorsque la Confédération helvétique met sur pied des lois pour sanctionner les actes racistes, tout en multipliant les discours sur «la surpopulation étrangère» et «la barque pleine» pour protéger les intérêts nationaux¹. A tous les niveaux de la vie sociale, le mécanisme est toujours le même: on évite de discriminer l'autre ouvertement mais on le fait à un niveau indirect, latent, sous une forme qui n'a pas l'air raciste et qui établit néanmoins des différences porcuses de discrimination.

Ces deux expressions de l'attitude raciste, manifeste et indirecte, sont distinguées dans la plupart des recherches récentes. Selon Pettigrew et Meertens (1993), articulant les résultats d'études menées dans plusieurs pays d'Europe occidentale, le racisme manifeste ou «flagrant» se traduit par une attitude de rejet explicite de l'étranger, par le fait que sa présence est vécue comme une menace pour les autochtones et par un refus d'entretenir des relations de proximité avec l'étranger. Le racisme indirect ou «voile» est référé à une attitude qui cherche à défendre les valeurs traditionnelles, exagère les différences culturelles et hésite à attribuer des qualificatifs positifs aux étrangers. De

¹ Voir par exemple l'introduction d'Annick Duraffour à «l'argumentation xénophobe prise au mot dans l'ouvrage édité par Taguieff, «Face au racisme: les moyens d'agir» (1991).

² Rappelons dans le contexte actuel que la Confédération a proposé en 1993 de ratifier la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, mais qu'elle proposa aussi d'adopter une nouvelle loi sur «les mesures de contrainte en matière de droits des étrangers», destinée très clairement à restreindre et contrôler l'immigration. Considérée dans son ensemble, le message des autorités acquiert ainsi une ambiguïté certaine, et il est probablement difficile pour la population d'en faire une synthèse, ou d'adopter une attitude «cohérente» face aux étrangers. À l'extrême, il n'est pas exclus d'envisager que cette ambivalence du pouvoir donne une légitimité aux opposants à la loi antiraciste.

fait, aujourd'hui, le racisme s'exprime moins à un niveau direct et manifeste qu'à un niveau indirect et latent, phénomène que de nombreux auteurs ont traduit en termes de racisme «moderne» (McConahay 1983), «symbolique» (Sears et Kinder 1971; Bobo 1983), «aversif» (Dovidio et Gaertner 1986), ou de «néo-racisme» (Taguieff 1990; Balibar et Wallerstein 1990).

L'INVISIBILITÉ DU RACISME

Outre que le racisme moderne recourt à des voies plus subtiles que l'attribution de stéréotypes grossiers ou l'exclusion de l'autre (Pettigrew 1989), il a pour particularité d'être exercé à l'insu de ceux qui le pratiquent. Les individus peuvent contrôler leur attitude antiraciste à un niveau manifeste, ainsi conformes à une norme d'égalité culturellement admise, mais il leur est plus difficile de maîtriser des croyances et des sentiments négatifs qui s'infiltrent dans leur attitude à un niveau plus profond, inconscient, latent. Divers travaux mettent à jour le rôle de la conscience dans les comportements de discrimination. Par exemple, les individus ont besoin de plus de temps pour attribuer des connotations positives à un Noir qu'à un Blanc, alors que ces différences de temps de réaction disparaissent lorsqu'il s'agit de connotations négatives (Gaertner et McLaughlin 1983). Ou encore, les Noirs sont tout autant aidés que les Blancs par une personne qui se trouve seule face à eux, mais les Noirs le sont nettement moins lorsque plusieurs Blancs sont impliqués dans la relation d'aide, et que la responsabilité de chacun est donc diluée (Gaertner 1973). Sans les multiplier, ces travaux illustrent bien qu'une attitude raciste latente s'exprime lorsque les individus n'ont pas conscience d'exercer une discrimination, alors même qu'ils affichent un antiracisme manifeste lorsqu'ils maîtrisent les implications de leurs actes².

Comme dans le domaine de la xénophobie (voir la contribution de Sanchez-Mazas et Mugny dans ce volume), cette question de la conscience que l'on a d'être ou de ne pas être raciste est fondamentale. Compte tenu du fait que le racisme a une double dynamique, manifeste et latente, et que son expression voilée est plus courante que son expression directe, l'on peut se demander si le fait d'avoir intériorisé le racisme manifeste comme une attitude socialement censurée n'empêche pas la prise de conscience d'un racisme latent.

³ En l'occurrence, dans les deux études citées pour illustrer le phénomène, les sujets maîtrisent leur racisme lorsqu'ils doivent évaluer l'autre en termes négatifs, et lorsque leur responsabilité personnelle est engagée.

Tableau 1: Explications du succès des candidats

	facteurs expliquant le succès du Suisse	facteurs expliquant le succès du réfugié	Khi ^a
bonne formation	60 %	100 %	
chance suisse/réfugié	12 %	26 %	
sympathique	88 %	4 %	p < .001
volonté	8 %	19 %	p < .001
pistonné	12 %	67 %	p < .001
appliqué	28 %	26 %	
bien élevé	12 %	19 %	
honnête	8 %	15 %	p < .096
discipliné	16 %	41 %	
compétent	8 %	22 %	
bosseur	24 %	74 %	p < .001
NOMBRE MOYEN DE FACTEURS RETENUS	28 %	59 %	p < .047
	3,04	4,70	p < .016

CONTEXTES SOCIAUX ET LEGITIMATION DE L'(ANTI)RACISME

L'étude a été réalisée en Suisse, par questionnaire, auprès de 30 apprenants et de 22 collégiens suisses, âgés en moyenne de 19 ans. Dans un premier temps, les sujets ont pris connaissance d'une offre de travail publiée dans la presse, et ont été informés que l'entreprise concernée avait retenu la candidature de deux personnes. L'un des candidats était suisse (M. Bertholet), tandis que l'autre avait un statut de réfugié (M. Ben Sala). Les sujets devaient alors établir des prévisions quant à l'issue du concours, sachant, car nous l'avons spécifié, que les deux candidats possèdent les qualifications requises et ont le profil exigé pour l'obtention du poste. Dans un second temps, la décision de l'entreprise était communiquée aux répondants. C'est dans cette phase que nous avons fait varier le contexte social dans lequel le sujet doit penser son rapport à l'autre: pour la moitié des répondants, il était indiqué que l'entreprise avait choisi le candidat suisse, alors que l'autre moitié apprenait que le poste avait été attribué au réfugié. Chacun devrait alors évaluer la décision de l'entreprise, puis l'expliquer, et enfin juger les candidats selon plusieurs caractéristiques. L'objectif était de comparer les réponses des sujets suivant le contexte social dans lequel ils avaient été placés, et de voir ainsi comment l'attitude antiraciste développée à un niveau manifeste s'articule à l'attitude raciste latente.

Le premier résultat à relever est que les sujets accordent au réfugié un statut de minorité discriminée, puisque 73 % d'entre eux font l'hypothèse que le Suisse obtiendra le poste mis au concours, mais conjointement, ils refusent d'apporter leur soutien à cet état de fait, en précisant que Ben Sala ($m = 4,73$) mérite le poste autant que Bertholet ($m = 4,92$). Dans la même logique, les sujets confrontés à une situation où le réfugié

Ces mécanismes, caractéristiques du fonctionnement raciste actuel, seront illustrés ici par l'une de nos recherches⁴: Dans une logique expérimentale, l'étude cherche à mettre en évidence certaines des conditions dans lesquelles la prise de conscience (anti)raciste des individus est activée ou au contraire inhibée. Selon ses variations, le contexte social dans lequel étrangers et aurochtones interagissent modifie les formes que peut prendre la discrimination.

obtient le poste jugent étonnant le choix de l'entreprise ($m = 3,11$), et les sujets placés dans la situation où Bertholet a été engagé estiment que cette issue était prévisible ($m = 6,12$; $p < .001$)⁶. Quant à l'octroi du poste au réfugié, ils le trouvent équitable ($m = 3,19$), tandis que l'engagement du Suisse leur paraît une décision discriminatoire ($m = 5,32$; $p < .001$)⁷. Ainsi, les sujets savent très bien que trouver du travail est plus difficile pour un réfugié que pour un autochtone, mais ils refusent d'en porter la responsabilité: à ce niveau manifeste, leur attitude est explicitement antiraciste.

Le deuxième volet des résultats concerne les explications avancées par les sujets pour justifier la décision de l'entreprise. Ils disposaient à cet effet de douze raisons, parmi lesquelles ils pouvaient choisir toutes celles qui leur paraissaient expliquer soit

⁴ Nos recherches sur la question ont été réalisées avec l'aide du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique et de la Dirección General de Investigación Científica y Técnica (Espagne).

⁵ Dans l'ensemble du questionnaire, les réponses des sujets aux items proposés sont mesurées sur des échelles bipolaires en 7 points. Les résultats indiqués entre parenthèses correspondent à la moyenne des réponses sur l'item analysé. Ici, 1 = la décision de l'entreprise en faveur du candidat réfugié est équitable, et 7 = la décision de l'entreprise en faveur du candidat suisse est discriminatoire.

⁶ Sur l'échelle de réponse, 1 = il est étonnant que l'entreprise ait choisi Ben Sala, et 7 = il était prévisible que l'entreprise choisisse Bertholet. Les taux de significativité indiqués entre parenthèses sont donnés par le test du T (ANOVA).

⁷ Sur l'échelle de réponse, 1 = la décision de l'entreprise en faveur du candidat réfugié est équitable, et 7 = la décision de l'entreprise en faveur du candidat suisse est discriminatoire.

fois (en pourcentages) où les sujets ont retenu les raisons proposées pour expliquer le succès du Suisse dans une condition, celui du réfugié dans l'autre¹.

Erre suisse est le facteur essentiel qui explique l'attribution du poste au Suisse. La formation, la compétence, la volonté, le fait d'être bosseur et d'être honnête donneraient un sens quant à eux au succès du réfugié.

En premier lieu, on notera l'importance accordée à l'origine des candidats et à la qualité de leur formation: les sujets continuent à tenir compte des exigences du marché de l'emploi. Mais en second lieu, deux remarques sont à formuler. D'une part, les explications invoquées sont plus nombreuses pour l'engagement du réfugié. Les répondants doivent donc chercher davantage de raisons pour expliquer le succès du réfugié, et s'il en est ainsi, l'on peut penser que c'est parce qu'il leur faut plus d'arguments pour justifier et légitimer ce succès. D'autre part, dans le cas de Ben Sals, l'accent mis sur la «responsabilité individuelle» est très clair, induisant l'idée que les minorités discriminées ont les moyens de s'en sortir si elles le veulent bien. Cette conception individualiste du succès, soutenant que l'effort personnel permet l'égalité des chances, est reconnue comme une dimension du racisme symbolique (Pettigrew 1989).

Par rapport au premier volet du questionnaire où, on l'a vu, l'attitude des sujets indique qu'ils ont bien intégré l'idée qu'aurait n'a pas à être discriminé en raison de son appartenance raciale, cette seconde partie des résultats met déjà en évidence l'ambivalence de l'antiracisme manifeste. Le troisième volet du questionnaire, axé sur le jugement des candidats, précise davantage les contours de cette ambivalence.

Les sujets disposaient d'une liste de treize traits pour caractériser les deux candidats. Quel que soit le contexte où ils avaient été placés, ils devraient d'abord juger le Suisse, puis le réfugié. Pour simplifier la présentation des résultats, nous ne donnons pas les réponses des sujets sur chacun des treize items, mais présentons l'indice global de l'image qu'ils se font des candidats, c'est-à-dire l'aggrégation des treize traits². Le tableau 2 montre

¹ La question était formulée ainsi: M. Bertholet (dans la première condition) vs M. Ben Sals (dans la seconde) a obtenu le poste parce qu'il avait une bonne formation, parce qu'il a eu de la chance, parce qu'il est suisse / réfugié (selon les conditions), parce qu'il a de la volonté, etc. Les sujets pouvaient retenir autant de dimensions qu'ils le voulaient.

² Certains items ont été inversés de façon à ce qu'une moyenne de l'indice plus élevée corresponde à une image plus positive. Les caractéristiques à appliquer, identiques pour les deux candidats, étaient les suivantes (présentées ainsi; par exemple 1 = travailleur et 7 = pas travailleur): travailleur – profitleur – brillant – ouvert – borné – discuter – marginal – ambitieux – contestataire – bruyant – discipliné – prétentieux – fainéant.

Signalons que les items sont très fortement liés entre eux et que leur regroupement est donc justifié: pour ceux composant l'image du Suisse, l'alpha de Cronbach est de 0,85, et pour l'image du réfugié, il est de 0,89.

Tableau 2: Images des candidats suisse et réfugié (plus la moyenne est élevée, plus l'image est positive)

	condition où le Suisse obtient le poste	condition où le réfugié obtient le poste
IMAGE DU SUISSE	4.94	4.83
IMAGE DU RÉFUGIÉ	4.58	4.14

comment les sujets décrivent Bertholet, puis Ben Sals, selon que ceux-ci ont obtenu ou non le poste. L'on relèvera tout d'abord que les moyennes se situent au-dessus de 4, donc sur le pôle positif de l'échelle, y compris pour l'image du réfugié. À ce niveau, l'ordre des jugements émis par les sujets joue certainement un rôle important. En effet, du moment qu'ils évaluent le réfugié après le Suisse, la comparaison entre les deux candidats qu'ils sont devient particulièrement saillante et leur permet de prendre conscience d'être racistes s'ils discriminent Ben Sals par rapport à Bertholet. D'autres études (McConahay 1983) ont montré qu'un ordre de jugements inverse mène à une évaluation plus négative de l'étranger, l'absence de comparaison avec l'autochtone laissant moins de latitude aux gens pour contrôler leur racisme. En d'autres termes, la relative positivité de l'image du réfugié dans notre étude soutient l'idée que le racisme ne s'exprime pas par une dévalorisation systématique de l'autre: les sujets activent la norme antiraciste dominante qui assure la censure des stéréotypes négatifs sur les étrangers.

Il n'en demeure pas moins qu'apparaissent des modulations dans les jugements sur les deux candidats. Globalement, l'image du Suisse ($m = 4.89$) est plus positive que l'image du réfugié ($m = 4.35$; $P < .025$)¹⁰. Mais cette différence n'est statistiquement significative que dans la condition où le réfugié sort vainqueur du concours, dévalorisé ($m = 4.14$) par rapport au Suisse qui n'obtient pas le poste (4.83 ; $p < .034$). De surcroît, ce réfugié gagnant est moins bien perçu que le Suisse gagnant ($m = 4.94$; $p < .001$)¹¹. Le candidat national est donc toujours mieux évalué que le réfugié favorisé par le sort.

¹⁰ Cet effet simple est donné par une analyse multivariée de la variance (MANOVA) incluant la variable indépendante (gagné/peut le concours) et les variables dépendantes (images du Suisse et du réfugié), avec mesures répétées sur ce second facteur.

¹¹ La différence des jugements émis par les sujets est significative ici (selon le *T* de Student) sur 9 des 13 caractéristiques proposées.

En d'autres termes, dans un contexte tel que celui du succès du réfugié, qui n'active pas la conscience antiraciste des sujets et où ils ne concilient donc pas leur attitude à un niveau latent, leurs jugements sont plus discriminatoires. Mais dans un contexte qui de fait défavorise déjà l'étranger, puisqu'il n'est pas engagé, les sujets ne veulent pas contribuer à son exclusion: lorsque Ben Sala perd le concours, l'image qu'on donne de lui ($m = 4,58$) n'est significativement pas différente de celle du Suisse, que celui-ci ait obtenu ou non le poste.

Tour se passe ainsi comme si le succès du réfugié était menaçant, et que les sujets voulaient alors faire preuve de loyauté à l'égard de leur groupe d'appartenance (les Suisses en l'occurrence): en discriminant le réfugié gagnant, ils rendent illégitimes à la fois l'échec du Suisse et le succès du réfugié. Alors même, rappelons-le, que l'attribution du poste au réfugié leur paraît juste et équitable. On pourra rejoindre ici Touraine (1993), qui considère le racisme moderne comme ayant tout défensif, puisque la discrimination du hors-groupe dans notre étude augmente quand l'intragroupe est menacé. Mais l'on pourrait aussi avancer une autre explication: dans une situation où le hors-groupe atteint une position sociale qui lui permet de quitter son statut de dominé, il ne constitue plus une minorité sociale protégée par un *Zeitzug* opposé à l'exclusion des plus faibles, et la discrimination à l'égard des membres de ce hors-groupe peut alors se manifester plus aisément.

Discussion

Il ressort de ces résultats que la conscience (anti)raciste des individus est un facteur essentiel pour expliquer que la discrimination occupe toujours une place importante dans les rapports sociaux. La mise en œuvre des dynamiques que l'on vient d'observer suppose en effet que les sujets sont racistes à leur insu. D'une part, conformes à la norme antiraciste, ils refusent de recourir à des préjugés, et d'autre part, confrontés au réfugié vainqueur du concours, ils valorisent leur propre groupe, certainement sans avoir conscience d'établir ainsi une discrimination. Il est même probable qu'ils sont convaincus de ne pas être racistes. Or, la valorisation du groupe national est une forme d'ethnocentrisme, qui, comme le dit Taguieff (1990: 22), constitue ici «la structure psychosociale d'accueil de la pensée raciste». A tout le moins, la dévalorisation de l'étranger qui met en échec le Suisse montre que l'antiracisme affiché initialement a peu de consistance. Lorsqu'ils en ont la légitimité, donnée par le contexte social, les sujets «oublient» les valeurs attachées à la norme antiraciste. Tandis que dans des situations qui ravivent cette norme, comme dans le cas du non-engagement du réfugié,

ils agissent de façon plus égalitaire. Ainsi, il s'avère que la non-discrimination, ou l'antiracisme, a bien un ancrage culturel, mais pour autant que l'autre, cible de jugements, soit considéré comme victime, socialement désavantageé et minoritaire.

L'un dans l'autre, l'antiracisme paraît être une forme de complaisance normative: à un niveau manifeste, on respecte la norme dominante, qui est l'acceptation de l'autre, mais sur le fond, on fonctionne toujours selon un classement en termes de «eux» et «nous» qui autorise des différenciations discriminatrices, liées à une vision ethnocentrique des rapports sociaux.

Ce constat n'est guère réjouissant. L'établir n'est cependant pas inutile, car le racisme, on l'a vu, est une question de conscience. Sous cet angle, le fonctionnement de nos sociétés occidentales, relayé par les médias, pose de graves problèmes. En effet, on dénonce à grands cris les actes ouvertement racistes: par exemple, les agressions des néo-nazis allemands contre les requérants d'asile ou les viols que subissent les femmes en ex-Yugoslavie; on ne manque jamais de relever l'absurdité des guerres ethniques et, de façon générale, on s'insurge contre tout comportement de violence exercé sur autrui. Résultat: la majorité ne se reconnaît pas dans cette expression de la discrimination et est convaincu de ne pas être raciste.

Au fond, la visibilité du racisme éloigne celui-ci de notre conscience. Le dévoilement, médiatique notamment, du racisme manifeste masque la présence d'un racisme souterrain, «clandestin» (Taguieff 1987). Il faudrait donc, outre un contexte social favorable à l'égalité et à la tolérance, élargir la définition du racisme, et partant sa dénonciation. Notamment, ne devrait-on pas remettre en question la légitimité de certaines pratiques qui ne sont pas perçues comme racistes de façon explicite, telles l'ethnocentrisme, le nationalisme, voire la simple valorisation du groupe national, puisque, en fin de compte, elles peuvent contribuer à la perpétuation des discriminations raciales?

Par ailleurs, il faut aussi considérer que la discrimination a des effets paradoxaux. La théorie de «l'élaboration du conflit», développée par Pérez et Mugny (1993), permet d'envisager que les individus exerçant un racisme voilé (ce qui concerne sans doute plus de monde que le racisme flagrant) peuvent changer d'attitude sur le fond, donc à un niveau latent, dans un contexte qui rend évident leur ambivalence. L'on sait que les individus n'aiment pas cet état d'ambivalence (Katz et Glass 1979), et lorsqu'ils sont amenés à prendre conscience de la dualité de leur attitude à l'égard des étrangers, à la fois positive et négative, ils vivent un conflit normatif et culturel qui peut favoriser la révision de leurs jugements sur autrui (voir Sanchez-Mazas et Mugny dans ce volume).

REFERENCES

- PÉREZ Juan Antonio, Gabriel MUGNY, Elena LLAVATA et Rosa FIERRES
 1993 «Paradoxes de la discrimination et conflit culturel: études sur le racisme», in:
 PÉREZ Juan Antonio et Gabriel MUGNY (éds.), *Influences sociales. La théorie de l'élaboration du conflit*, pp. 145-168. Neuchâtel: Delachaux et Niestlé.
- PETTIGREW Thomas F.
 1989 «The nature of modern racism in the United States». *Revue Internationale de Psychologie Sociale* 2(13):291-304.
- PETTIGREW Thomas F. et Roel W. MEERTENS
 1993 «Le racisme voile: dimensions et mesures», in: WIEVORKA Michel (éd.), *Racisme et modernité*, pp. 109-126. Paris: La Découverte.
- SEARS David O.
 1988 «Symbolic racism», in KATZ Phyllis A. et Dalmas A. TAYLOR (éds.), *Eliminating racism: profiles in controversy*, pp. 53-84. New York: Plenum.
- SEARS David O. et Donald R. KINDER
 1971 «Racial tensions and voting behavior in Los Angeles», in: HIRSCH Werner Zwi (éd.), *Los Angeles: Viability and prospects for metropolitan leadership*, pp. 51-88. New York: Praeger.
- TAGUIEFF Pierre-André
 1985 «Le néo-racisme différentialiste». *L'Esprit et Société* 34: 69-98.
 1987 *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris: La Découverte.
 1990 «Réflexions sur la question antiraciste». *Lignes* 12: 15-52.
- TAGUIEFF Pierre-André (éd.)
 1991 *Face au racisme: les moyens d'agir*. Paris: La Découverte.
- TOURANE Alain
 1993 «Le racisme aujourd'hui», in: WIEVORKA Michel (éd.), *Racisme et modernité*, pp. 23-41. Paris: La Découverte.
- WELLMAN David T.
 1977 *Portraits of white racism*. New York: Cambridge University Press.
- GAERTNER Samuel L.
 1973 «Helping behaviour and racial discrimination among liberals and conservatives». *Journal of Personality and Social Psychology* 25: 335-341.
- GAERTNER Samuel L. et John P. McLAUGHLIN
 1983 «Racial stereotypes: associations and ascriptions of positive and negative characteristics». *Social Psychology Quarterly* 46(1): 23-30.
- KATZ Irwin et David C. GLASS
 1979 «An ambivalence-amplification theory of behavior toward the stigmatized», in: AUSTIN W. G. et S. WORCHEL (éds.), *The social psychology of intergroup relations*. Monterey: Brooks/Cole.
- KOVEL Joel
 1970 *White racism: A psychohistory*. New York: Pantheon.
- McCONAHAY John B.
 1983 «Modern racism and modern discrimination: the effects of race, racial attitudes, and context on simulated hiring decisions». *Personality and Social Psychology Bulletin* 9(4): 551-558.
- MOSCOVICI Serge
 1979 *Psychologie des minorités actives*. Paris: Presses Universitaires de France.
- PÉREZ Juan Antonio et Gabriel MUGNY (éds.)
 1993 *Influences sociales. La théorie de l'élaboration du conflit*. Neuchâtel: Delachaux et Niestlé.